

Paris, le 20 mai 2010



Note de veille 175 du Centre d'analyse stratégique

Les effets du Grenelle de l'Environnement La France doit-elle réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici à 2020 ?

- **La France a une longueur d'avance dans la réduction de ses émissions de Gaz à effet de serre (GES)**
- **La crise facilite l'atteinte des objectifs de réduction de GES d'ici à 2020 mais une réduction de 30 % des émissions demanderait un effort important de la part des ménages**
- **L'impact économique de la lutte contre le réchauffement climatique : la nécessité d'inventer un nouveau modèle de croissance**

La récente crise, génératrice d'effets majeurs à court, moyen et long termes, aura peut-être aussi, dans le domaine environnemental, une conséquence inattendue : une réduction non négligeable des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) par rapport aux projections antérieures. Si elle se confirme dans le temps, cette conséquence est, naturellement, bénéfique. Mais, même dans ce cadre de diminution globale, un objectif de réduction de 30 % de ces émissions à l'horizon 2020 aurait des répercussions lourdes en France, en termes de compétitivité et d'emplois, si l'Union européenne adoptait ce nouvel objectif de manière unilatérale. De plus, dans un pays où la production d'électricité est très majoritairement d'ores et déjà décarbonée, les ménages (via l'habitat et les transports) auraient à fournir des efforts particulièrement significatifs et à modifier sensiblement leur mode de vie.

Dès lors, une décision de réduire de 30 % les émissions de l'Union européenne ne devrait être prise qu'au regard de la comparabilité des efforts envisagés par les différents pays développés, en particulier par les États-Unis. En outre, si un tel choix était fait, il devrait s'accompagner, autant pour assurer un effet positif pérenne sur l'emploi que pour ne pas trop peser sur les ménages, d'une politique très ambitieuse – s'inscrivant à la fois dans le Grenelle de l'Environnement et dans la perspective du Grand Emprunt – de développement des écotechnologies et de mise en place de mesures redistributives. C'est à cette condition seulement que l'objectif de réduction de 30 % des GES serait ressenti par les Français, non comme un fardeau injuste mais comme l'opportunité d'inventer un nouveau modèle économique reposant sur la croissance verte.

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Créé par un décret du 6 mars 2006, il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en oeuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale ou culturelle. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs.

Information Presse

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 42 75 60 00
www.strategie.gouv.fr

Contact :
Jean-Michel ROULLÉ
Responsable de la communication
01 42 75 61 37 – 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

La présente note dégage quatre conclusions :

- a) la France peut effectivement réduire ses émissions de 30 % d'ici à 2025 ;
- b) mais les efforts seraient nettement plus importants que ceux des États-unis et pourraient conduire à demander une contribution particulièrement importante de la part des ménages ;
- c) sans aller jusqu'à réduire de 30 % nos émissions, maintenir un engagement volontariste pour lutter contre le réchauffement climatique peut néanmoins être bénéfique pour notre économie, même dans une période budgétaire tendue, dans la mesure où cet engagement permet de faire émerger des filières industrielles compétitives ;
- d) l'extension, à l'échelle de l'Union, du marché européen de quotas d'émissions de GES à l'ensemble des combustibles fossiles (produits ou importés), qui ne nécessite pas l'unanimité mais une simple décision à la majorité qualifiée, pourrait y contribuer.

Note de veille disponible sur www.strategie.gouv.fr

(http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1174)

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Créé par un décret du 6 mars 2006, il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en oeuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale ou culturelle. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs.

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 42 75 60 00
www.strategie.gouv.fr

Contact :
Jean-Michel ROULLÉ
Responsable de la communication
01 42 75 61 37 – 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr